
Assistant médico-technique de classe normale - Externe

Métier

- Secteurs d'activité

Les membres du cadre exercent leurs fonctions selon la formation qu'ils ont reçue dans l'une des spécialités suivantes :

 Technicien qualifié de laboratoire
 Dans cette spécialité, les assistants territoriaux médico-techniques sont chargés, sous l'autorité d'un vétérinaire, d'un pharmacien, d'un biologiste, d'un médecin ou d'un ingénieur chimiste, d'effectuer tous les travaux de laboratoire nécessaires à l'exécution des analyses médicales, chimiques ou bactériologiques.

 Manipulateur d'électroradiologie
 Dans cette spécialité, les assistants territoriaux médico-techniques sont chargés d'exercer, sous la responsabilité et la surveillance d'un médecin, les compétences fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer certains actes d'électroradiologie médicale.

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

- Perspectives de carrière

Peuvent être nommés assistants territoriaux médico-techniques de classe supérieure, après inscription sur un tableau d'avancement, les assistants territoriaux médico-techniques de classe normale ayant atteint le cinquième échelon de leur grade et comptant au moins dix ans de service effectifs dans le cadre d'emplois.
Le nombre d'assistants territoriaux médico-techniques de classe supérieure ne peut être supérieur à 30 % du nombre des assistants territoriaux médico-techniques de classe normale et de classe supérieure.

- Qualités requises

- Conditions d'accès

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires :

- D'un titre ou d'un diplôme figurant sur une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé de la santé
- Du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie, du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologue thérapeutique.

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

La solution Etudium vous aide à préparer au mieux votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert des concours sociaux.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts du secteur